



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cotonou le 26 septembre 2022

L'Union européenne et ses Etats membres, partenaires du Bénin dans ses efforts de lutte contre l'insécurité maritime

A l'occasion de la présence de deux fréquences européennes au large de Cotonou dans le cadre de la « Présence Maritime Coordonnée », l'Union européenne au Bénin organise ce 26 septembre au Port autonome de Cotonou pour les partenaires béninois, une visite guidée à bord et une présentation par les capitaines de la frégate française de surveillance « Germinal » et de la frégate italienne « Marceglia » des capacités des vaisseaux ainsi que de leur mission dans le Golfe de Guinée. Cette visite montre l'engagement continu de l'Union européenne (UE) et de ses États membres aux côtés du Bénin et des Etats du Golfe de Guinée dans le secteur de la sécurité maritime.

RENFORCER LA SECURITE MARITIME DANS LE GOLFE DE GUINEE

La sécurité et la prospérité mondiale deviennent de plus en plus dépendantes de lignes de communication maritimes libres et sûres. L'UE et ses Etats membres sont déterminés à défendre les principes de la liberté de navigation tels que prévus par le droit international, et par conséquent engagés dans la sécurité maritime autour du globe. Le Golfe de Guinée est une importante zone maritime qui couvre 6,000 km de côtes. Chaque jour, environ 1 500 navires de pêche, navires citernes et cargos naviguent dans ses eaux. La piraterie, la pêche illégale non déclarée et non réglementée (IUU), les trafics illégaux, la dégradation environnementale, et la sécurité des ports demeurent des défis pour la sécurité maritime et la liberté de navigation, et au final une menace majeure pour le développement économique de toute la région.

LE BENIN ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE MARITIME

Le Bénin s'est engagé depuis de nombreuses années en faveur de la sûreté et la sécurité maritimes. D'importants efforts ont été fait par les autorités béninoises pour assurer une couverture totale de surveillance de l'espace maritime national. Ainsi, en 2013, le Bénin a élaboré la Stratégie nationale de protection, de sécurité et de sûreté maritime (SNPSSM). Il a été ensuite institué en 2014 une Autorité nationale chargée de l'action de l'Etat en mer (Ancaem) dirigée par le Préfet maritime qui coordonne l'action en mer des administrations et veille à la mise en œuvre de la SNPSSM. Cette dernière est sur le point d'être remplacée par une nouvelle Stratégie afin de répondre aux nouveaux enjeux internationaux pour l'essor de l'Economie bleue.

Conscient de la nécessité de présenter un front uni, le Bénin a renforcé la coopérations régionale et est par ailleurs engagé dans une opération de sécurisation conjointe de la zone « E » avec le Nigéria et le Togo, dont la marine nationale béninoise assure le commandement opérationnel. Le protocole d'accord de cette opération conjointe avait été signé en 2018 entre les pays de la zone « E » et dans le golfe de Guinée, et l'opération a pu prendre son envol le 22 novembre 2021.

L'APPUI DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE SECTEUR

L'UE a adopté depuis le 17 mars 2014, une stratégie relative au Golfe de Guinée afin d'accompagner les efforts consentis par la région et ses États côtiers pour relever les nombreux défis liés à l'insécurité maritime et à la criminalité organisée.

L'engagement commun de l'UE et ses Etats membres se reflète dans plusieurs opérations majeures en mer organisées dans le cadre de la Politique Commune de Sécurité et de Défense et, dans le cas du Golfe de Guinée, par les Présences maritimes coordonnées (CMP).

Le lancement des CMP en 2021 avait été stimulé par la dégradation de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée, en particulier dû à un accroissement sans précédent de l'enlèvement et séquestration d'équipages.

En 2021, dix frégates de surveillance de cinq Etats membres de l'UE avaient participé et ainsi assuré une présence continue toute l'année, avec au moins une frégate et jusqu'à cinq frégates patrouillant en même temps dans la région.

PLUS FORTS ENSEMBLE: COOPERATION, CAPACITES, ECHANGE D'INFORMATON

Face aux défis croissants dans le Golfe de Guinée, l'UE et les pays côtiers ont approfondi la coopération. Les CMP qui appuient « l'Architecture de Yaoundé » s'inscrivent en complémentarité avec différentes initiatives de sécurité maritime financées par la Commission européenne :

- Le projet européen GoGIN vise à renforcer les centres maritimes. Le partage de l'information entre les administrations, les pays et les partenaires joue en effet un rôle crucial pour anticiper les incidents et actes criminels et mieux les combattre. La plateforme digitale YARIS, développée par le projet en collaboration avec les centres partenaires, est une réponse concrète à cette nécessité de partage.
- Dans la même lignée, le projet SEACOP soutient les efforts des pays partenaires en vue de la constitution d'unités conjointes (police, douane, gendarmerie, marines) de contrôles portuaires s'appuyant elles même sur des Unités de renseignement maritime. Le Bénin bénéficie de ce projet depuis le lancement de la première phase en 2012 jusqu'à la phase actuelle du SEACOP V. Le 29 juillet 2022, SEACOP a participé à la signature du protocole d'entente entre les agences nationales du Bénin impliqués.
- Le Projet d'Appui à la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest (SWAIMS) s'articule, quant à lui, autour de deux volets : (i) les cadres juridiques, de gouvernance et d'application des lois en vue d'appuyer plus efficacement la sécurité maritime ; et (ii) les capacités opérationnelles d'application des lois à travers des formations institutionnelles et techniques. Des études sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les flux financiers illicites liés à la criminalité maritime dans le golfe de Guinée développées en étroite collaboration avec nos partenaires sont en cours de validation dans chacun des pays.
- Le programme PESCAO soutient les États de l'Afrique de l'Ouest dans le renforcement du secteur de la pêche, la lutte contre la pêche non réglementée, non déclarée et illégale et la mise en œuvre des mesures de protection des stocks de poissons. Il a permis une analyse du cadre juridique des pays de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) et du Comité des pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), y compris le Bénin, sur la pêche illicite (2017) et la remise d'équipements système de surveillance par satellite (VMS) des navires de pêche à la Direction de la Production Halieutique (mars 2021).

Compte tenu des progrès significatifs réalisés, l'UE a décidé le 21 février 2022 de prolonger de deux ans la mise en œuvre du projet de CMP dans le Golfe de Guinée.

L'UE et ses Etats membres réaffirment leur volonté d'accompagner le Bénin dans son engagement pour la sécurité maritime et la liberté de navigation.

Pour plus d'informations: delegation-benin@eeas.europa.eu ou au (00 229) 21 31 26 17 ainsi que le site Web : http://eeas.europa.eu/delegations/benin_fr

« L'Union européenne est constituée de 27 États membres qui ont décidé de mettre graduellement en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, durant une période d'élargissement de 50 ans, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne s'engage à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières ».